

## Groupe de Travail n° 2 - Ressources Halieutiques

### Compte rendu de la réunion

Erquy, 26/05/2011

**Etaient présents :** 58 participants

Prénom / Nom	Structure / Organisme
Yves METRAL	Amis d'Hacqueville
Pierre LEBAS	Amis du Rivage de la Baie du Mt St Michel
Claude RENARD	APP Cotentin
Jean-Luc PRIGENT	ARS SANTE
Raymond DAVODET	Association contre les éoliennes en mer (ACLEM)
Hélène LAINE	Association Littoral Pêche à Pied
Marie-Paule ALLAIN	Association pour la protection des sites d'Erquy et des environs
Marc DELAHAYE	CCI CC
Michel JEANNE	Centre d'Initiatives pour l'Environnement
Thierry ROBIN	CG 35
Daniel LEJUEZ	CLPM Nord Cotentin
Roman LE NE	CLPMEM Saint Malo
Anaïs DOCLIN	CLPMEM St-Brieuc
François LANG	Cœur Emeraude
J-C MEISS	Collectif Emeraude Cotentin
Jean LEPIGOUCHET	Comité 50 pêche maritime
Laure ROBIGO	Comité local des pêches maritimes et élevages marins de Paimpol
Alain COUDRAY	Comité local des pêches maritimes et élevages marins de Saint Brieuc
Guillaume PARRAD	Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
Kévin BOULOGNE	Communauté de Commune Côte de Penthèvre
Isabelle RAUSS	Conservatoire du Littoral
Mickaël MARY	Conservatoire du Littoral
Caroline LE SAINT	CRC BN
Manuel SAVARY	CRC Normandie-Mer du Nord
Daniel LEFEVRE	CRPM Basse Normandie
Véronique LEGRAND	CRPM Basse Normandie
Violaine MERRIEN	CRPMEM Bretagne
Mathieu REUNAVOT	DDTM /DML 35
Jérôme LAFON	DDTM 22

Sandrine AUBIN-PINCHON	Département d'Ille-et-Vilaine
Loïc DESCOTTES	Douanes St-Malo
Louis JAN	Estran et Rivages
Richard SABATIE	FFESSM – CIBPL
Jacques DUVERGER	FNPPSF des Côtes d'Armor
Marie-reine CASTEL	GRAPE de Basse-Normandie
Eric FOUCHER	IFREMER - LER Port en Bessin
Patrick LE MAO	IFREMER DINARD
Alain LECHEVALIER	Maire Moitiers d'Allonne
André TROCHON	Maire du Val Saint Père
Christiane GUERVILLY	Maire d'Erquy
Joël AUBERT	Mairie de Créances
Michèle SONILHAC	Mairie du Val saint Paire
Daniel ALLORY	Mairie Plurien
Thierry LOUIS	Mairie St Germain sur Ay
Marcel JACQUOT	Manche Nature, VIGIBAIE
Lucile FORGET	NEOEN - Direct energie neoen
Jean-François RAULT	Pays de Saint-Brieuc
Aurore DAVAINÉ	Région Bretagne /service pêche
Michel CORMIER	Saint Brieuc Agglomération
Myriam DIASCORN	Saint Malo agglomération
André GOUESC	Sautrapec
René DUTEIL	SAUTRAPEC
Laurence HEGRON-MACE	SMEL
Olivier RICHARD	SMEL
Jean-Charles ORVEILLON	Syndicat mixte du Pays de Saint Brieuc
Jean-Paul ROBIN	Université de Caen
Franck DELISLE	Vivarmor Nature
Jérémy ALLAIN	Vivarmor Nature

Réunion animée par : Hervé Moalic et Olivier Abellard avec l'appui de Karine Dedieu et Coline Robert.

## Rappels des objectifs de la réunion

- Présentation rapide de l'état d'avancement de la mission d'étude
- Rappel des éléments de diagnostic pour chaque thématique
- Identification / Discussion sur les enjeux propres à chaque activité
- Confrontation des points de vue des différents groupes exploitant la ressource halieutique ; les solutions à rechercher ; les leviers à mobiliser.

## Déroulé de la réunion

14h-14H30 : Accueil – tour de table – Rappel sur le travail engagé par la mission

14h30-15h30 La pêche professionnelle

15h30-16H30 : Les cultures marines

16h30-17h20 : Les activités de pêche récréative

17h20-17h30 : synthèse des débats – conclusions

La présentation ayant servi à animer la réunion est téléchargeable sur le site : [www.steekr.com](http://www.steekr.com) ;  
login : [aampgnb](#) ; mot de passe : [parcmarin](#)

Pour chacun des thèmes, les éléments de diagnostic ne seront pas rappelés dans la suite de ce compte rendu. Seuls les éléments de débat, les enjeux identifiés et les conclusions figurent.

## Pêche professionnel maritime

### *1. Eléments de débat et de discussion*

---

Concernant le diagnostic, M. JACQUOT (Manche Nature) demande des précisions sur la salicorne. Il s'inquiète du développement d'une activité de pêche professionnelle sur cette espèce et rappelle que les pêcheurs récréatifs sont limités à une très petite quantité/personne/jour.

M. PARRAD (CRPMEM BN) explique que l'exploitation professionnelle de la salicorne concerne 45 pêcheurs à pied dans la Manche ; cette exploitation peut représenter jusqu'à 70% du chiffre d'affaires annuel de certains d'entre eux. Le suivi de la ressource est assuré par le CPIE de Lessay ; les résultats récemment publiés sont accessibles à tous.

### **Economique et social /Gouvernance et partage de l'espace**

Alain COUDRAY (CLPM Saint Brieuc) estime que la filière professionnelle réalise déjà un travail important pour la bonne gestion des ressources halieutiques (exemple de la gestion de la coquille Saint Jacques en Baie de Saint Brieuc). Il demande à la mission d'étude de le convaincre de l'intérêt d'un parc naturel marin pour la filière pêche.

Daniel LEFEVRE (CRPMEM Basse Normandie) explique que l'annonce de la mise à l'étude d'un parc naturel marin est plutôt bien accueillie par les pêcheurs bas-normands. L'intérêt principal qu'il voit en première lecture serait la désignation d'un seul comité de gestion pour l'ensemble des sites Natura 2000 présents sur la côte Ouest Cotentin (point unique de discussion) avec en plus des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les mesures de gestion. Il estime néanmoins important de clarifier, en particulier pour la thématique pêche professionnelle, les interactions entre le comité consultatif gestionnaire des accords de Granville et le conseil de gestion d'un parc naturel marin.

### **Connaissance /Gestion des ressources**

Daniel LEFEVRE rappelle que la profession est organisée depuis de nombreuses années pour la gestion des pêcheries mais estime nécessaire de mieux valoriser ces actions et l'image de la pêche.

Marcel JACQUOT (Manche Nature) souligne la qualité du travail de gestion fait par les pêcheurs professionnels. Son association a décerné en 2010 le prix coccinelle (3eme prix) au comité local des pêches de L'ouest Cotentin pour les opérations d'ensemencement de coquilles Saint Jacques.

Pierre LEBAS (Vigie Baie) estime qu'il faudrait disposer de plus connaissances sur la bande des trois milles et remettre en perspective les actions qui se déroulent dans ces espaces, notamment les activités de pêche qui s'y exercent par dérogation. Il estime par ailleurs, qu'un parc naturel marin doit accompagner les initiatives visant à faire des économies d'énergie/ alléger les charges de navire de pêche et de tous les navires en général. Il estime que le PNM doit être ambitieux et innovant dans son approche des sujets.

Eric FOUCHER (IFREMER Port en Bessin) rappelle que beaucoup de travaux ont été réalisés par l'Ifremer ; notamment sur les coquilles saint Jacques depuis 1965 . Il rappelle les travaux d'évaluation de stock pour le bulot (réalisés par le SMEL/CRPM) ou sur le homard (IFREMER/CLPMEM). Il reconnaît en revanche, qu'en Manche Ouest, les gestionnaires manquent de connaissances sur plusieurs espèces exploitées. Il estime que le travail de connaissance doit être appréhendé à une échelle large car la plupart de ces espèces bougent au-delà du périmètre à l'étude pour le projet de PNM.

Véronique LEGRAND (CRPMEM BN) complète en rappelant que les structures professionnelles sont impliquées dans de nombreux programmes. Il manque toutefois des informations / éléments pour gérer certaines espèces/stocks exploités. En l'absence de données, les mesures de gestion adoptées sur le principe de précaution ne sont pas toujours à l'avantage des pêcheurs professionnels.

Alain COUDRAY estime que certaines idées de diversification comme le Pesca tourisme ne sont pas adaptées. Il préférerait que les travaux réalisés par les comités locaux soient valorisés. Plutôt que d'être stigmatisés, il explique que les professionnels demandent à être compris et souhaitent poursuivre leurs activités. L'idée de s'engager vers d'autres activités lui paraît étrange alors que la pêche a déjà du mal à survivre.

Thierry LOUIS (Maire de St Germain sur Ay/exploitant conchylicole), au contraire, rappelle l'enjeu très important de la diversification activités pour les filières pêche et cultures marines. Tout en rappelant la mauvaise passe dans laquelle se trouve actuellement l'ostréiculture, il estime urgent d'inventer des pistes de reconversion. Il espère qu'un parc naturel marin sera actif sur ce sujet.

Olivier RICHARD (SMEL) rappelle que des pistes réelles pour l'innovation et la diversification des activités sont déjà identifiées. Les compétences et les connaissances existent dans un certain nombre d'organismes. La mise en œuvre se heurte toutefois à un manque de leviers juridiques, économiques et techniques. Le facteur temps notamment est déterminant dans un processus de création d'entreprises. Que fait-on pour pérenniser/consolider le tissu socio-économique ? Il estime crucial pour la concrétisation de ces projets de faciliter les démarches des entrepreneurs.

Pierre Lebas (Vigie Baie) rappelle que des outils existent : les pépinières d'entreprises. Un PNM doit-il faire le lien avec structures pour aider/appuyer le développement de projets axés sur l'exploitation du milieu marin ?

Olivier Richard (SMEL) rappelle les pêcheries d'huîtres du début du siècle, aujourd'hui disparues. Il estime que la consolidation des activités de pêche existantes doit être une priorité

## 2. Les points importants ressortant des débats

---

- Gouvernance et Articulation avec le traité de la baie de Granville (périmètre de compétence, moyens,...)
- Valorisation du travail déjà engagé par les professionnels de la filière pêche et les structures de recherche associées
- Besoin en termes de connaissance : gestion de certains stocks exploités, obtenir une meilleure connaissance du fonctionnement des milieux marins
- Image de la pêche : soutenir les actions des pros en faisant émerger une image plus responsable
- Nécessité d'un soutien à l'innovation et à la diversification : leviers d'actions à identifier.

## 3. Les enjeux identifiés pour la pêche dans le golfe normand breton

---

*Ces propositions de formulations des enjeux de la pêche ont été présentées en réunion sans être discutées dans le détail (cf détail dans la fiche pêche professionnelle). Il conviendra d'affiner ces formulations par la suite.*

### **Maintenir une filière pêche professionnelle dynamique/consolider les activités de pêche existantes**

- Maintenir voire renouveler les outils de production, débarquement, traitement, conditionnement, commercialisation des espèces halieutiques exploitées mais également les services associés.
- Equilibrer le compte d'exploitation des entreprises de pêche (gazole).
- Rendre les métiers de la filière plus attractifs (conditions de vie à bord des navires, pérennité de l'emploi,...).
- Diversifier les sources de revenus.

### **Conserver la possibilité d'accéder aux zones de pêche nécessaires à leur activité tout en cohabitant avec les autres acteurs intervenant ou souhaitant intervenir à terme sur le milieu marin**

- Poursuivre le travail engagé au sein des instances existantes notamment dans le cadre des accords de la baie de Granville.
- Faciliter le contact et les discussions avec les autres acteurs intervenant sur le milieu marin.
- Coordonner les politiques d'intervention publique à l'échelle des territoires de gestion et organiser l'articulation des outils.

### **Disposer des outils nécessaires pour gérer les ressources exploitées de manière durable**

- Renforcer la connaissance pour mettre à disposition les outils d'aide à la décision (capacité à évaluer l'état des principaux stocks exploités) -> développement d'indicateurs.
- Protéger les principales fonctionnalités des écosystèmes marins support des ressources halieutiques exploitées.
- Disposer de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures de gestion retenues (administration/ information/contrôle).
- Démontrer la capacité des pêcheurs à participer à la protection du patrimoine naturel commun (mesure halio-environnementales), faire connaître les services rendus à la communauté par la filière pêche.

# Cultures marines

## 1. *Éléments de débat et de discussion*

---

Emmanuel SAVARY (CRC NMN) rappelle que la profession conchylicole dispose d'un outil de gestion très efficace; le schéma des structures. Dans la Manche, en 2011, la CRC a adopté le principe d'une interdiction de mise à l'eau du naissain du 5 mai au 31 août. Il précise la position du comité national de la conchyliculture qui ne souhaite pas une diversification des ostréiculteurs vers la mytiliculture. La production mytilicole a atteint un plafond. Plutôt que le développement des productions par l'accroissement des surfaces il faut au contraire, pour retrouver des productions de qualité, diminuer les quantitésensemencées (taux d'ensemencement de 50% en Bretagne ; 70% en Manche). Il précise également que l'exploitation off shore reste à ce stade de l'ordre du projet ; idem pour des projets d'exploitation d'algues qui à ce stade ne peuvent être appréhendées que comme des activités complémentaires.

En termes d'enjeux et constatant le durcissement de la réglementation sur le plan sanitaire (avec en conséquence directe le risque de déclassement de zones de production<sup>1</sup>), il évoque l'importance de veiller à la qualité de l'eau. Il estime qu'un parc naturel marin pourrait apporter une plus value sur ce thème ainsi que pour l'innovation, l'expérimentation, la diversification. Il pense nécessaire d'insister sur la nécessité de travailler sur les pratiques culturelles et cite l'étude IPRAC.

Thierry LOUIS (maire de Saint Germain /Ay et exploitant), commentant les différentes épizooties ostréicoles, précise que les mortalités constatées depuis 2008 concernent uniquement les juvéniles.

Pierre LEBAS (VIGIE Baie) évoque lui aussi l'étude IPRAC et souligne l'intérêt et la qualité des résultats produits. Il s'étonne en revanche de la quantité de moules détruites par les professionnels, notamment depuis la mise en place de l'AOC. Il évoque le chiffre de 5000 tonnes de moules (petites moules) détruites en Baie du Mont Saint Michel qu'il met en rapport avec le niveau de déprédation par les oiseaux (quelques dizaines de tonnes au total).

Patrick le MAO (IFREMER Dinard) estime que le développement de la conchyliculture est dépendant de deux facteurs : (1) La prolifération de la crépidule qui représente une menace directe (compétition trophique), (2) les problématiques sanitaires surtout du fait du durcissement progressif des normes. Enfin, il pense que c'est principalement le développement de la mécanisation et de mauvaises pratiques culturelles (trop de filets) qui génèrent des déchets coquilliers. Leur valorisation coûte encore trop cher.

Emmanuel SAVARY (CRC NMN) confirme que des travaux pour valoriser la crépidule ou les petites moules (amendements calcaire, valorisation de la chair) n'ont pas permis de construire des filières rentables et viables sur un plan économique.

Thierry LOUIS (maire de Saint Germain /Ay et exploitant) rappelle que les déchets font partie de la production. Il évoque la solution du broyage des déchets coquilliers. Le broyat est remis sur l'estran.

M. JAN (association de pêcheurs à pied de Cherueux) estime que la mytiliculture génère de nombreux déchets (cônes en plastique qu'on retrouve en laisse de mer).

---

<sup>1</sup> Le déclassement en C n'est pas encore d'actualité cependant.

M. DUTEIL (SAUTRAPEC) propose de détruire les œufs des oiseaux (macreuse/goéland) responsables des déprédations constatées par les éleveurs.

Patrick LE MAO (IFREMER Dinard) répond que l'effarouchement (en incluant des tirs létaux) est plus efficace que la destruction des œufs. Pour le goéland argenté par exemple, la destruction des œufs n'est pas efficace car les adultes vivent très longtemps et il n'est pas possible non plus de procéder à une destruction systématique de l'espèce alors qu'elle est protégée.

François LANG est très réservé sur les activités d'algoculture en Rance. Il estime que l'espèce *U.pinitifada* est invasive et que la recherche de zone d'exploitation va générer des conflits d'espace.

Patrick le MAO (IFREMER Dinard) rappelle que la conchyliculture est une activité à l'origine du développement de nombreuses espèces invasives en France. Il rappelle par ailleurs que les souches qui ont permis le développement de l'ostréiculture sont toutes d'origine étrangère.

M.TROCHON (maire du Val Saint Père) s'inquiète du périmètre du parc naturel marin (notamment dans les havres) mais aussi de la représentation des collectivités locales au sein du conseil de gestion. Il explique que les collectivités ne peuvent pas supporter de charges supplémentaires. Il partage le constat du nombre important de déchets conchyliques (plastiques) dans la baie du Mont Saint Michel.

Thierry LOUIS (maire de Saint Germain /Ay et exploitant) estime important de travailler sur des pistes de diversification aussi bien pour la pêche que pour les cultures marines ; ces deux activités étant très menacées. Pour ces dernières, c'est urgent, la survie des exploitants ostréicole est **en jeu**. Il signale que tous les SAGES de la côte ouest de Cotentin sont mis en route, ce qui est un progrès.

Patrick Le MAO (IFREMER Dinard) rappelle l'existence de 5 SAGES en Baie du Mont Saint Michel et la nécessité d'une coordination interSAGE pour une réflexion/vision commune sur les enjeux marins.

Mme Christiane GUERVILLY (Maire Erquy) estime que le corpus réglementaire concernant le littoral et le milieu marin est déjà très dense et qu'il faut l'appliquer. Outre la désignation des sites Natura 2000, elle évoque les projets de parcs éoliens, les problématiques spécifiques à la filière pêche, la problématique de la qualité des eaux de baignade. Pour faire face, elle estime que les collectivités territoriales ont besoin d'information. A ce titre, le conseil de gestion d'un parc naturel marin qui réunit tous les acteurs, propose une information actualisée, sans pour autant produire de nouvelles réglementations lui semble un outil intéressant.

Alain COUDRAY (CLPM Saint Briec) craint en revanche que le PNM contraigne le développement de la pêche professionnelle et réduise le nombre de licences de pêche.

## 2. Les points importants ressortant des débats

---

- La qualité de l'eau et les problématiques de classement des gisements constituent des enjeux majeurs pour les activités de cultures marines.
- La prolifération de la crépidule pose également un problème important (concurrence sur les ressources trophiques disponibles).
- Nécessité d'une adaptation permanente des pratiques culturelles soit pour s'adapter aux nouvelles normes (sanitaire, qualité de l'eau), soit pour maintenir l'activité (qualité et quantités produites), soit pour améliorer la cohabitation avec les riverains (déchets).

## 3. Les enjeux identifiés pour les cultures marines dans le golfe normand breton

---

*Ces propositions de formulations des enjeux de la pêche ont été présentées en réunion sans être discutées dans le détail (cf détail dans la fiche cultures marines). Il conviendra d'affiner ces formulations par la suite.*

### **Survivre à la crise ostréicole et s'adapter aux baisses de production constatées en mytiliculture**

- Accompagner les producteurs durant la crise (aide économiques et sociale, recherche/appui technique).
- Identifier des sources de revenus complémentaires (algoculture, offshore).

### **Préserver les fonctionnalités de l'écosystème garantes du maintien des activités de production**

- Permettre un bon classement des zones de production .
- Adaptation des pratiques culturelles (Ogive, IPRAC, RIMEL).
- Limiter les impacts négatifs générés par les activités de cultures marines (espèces invasives, friches, stockage déchets,...).

### **Maitriser les ressources en élevage, s'adapter aux contraintes environnementales, réduire les impacts de l'activité**

- Sécuriser l'approvisionnement en huitres.
- Développer des moyens de lutte efficace contre les phénomènes de déprédation et de compétition (ex : étude macreuse).

### **Maintenir des zones de développement pour l'aquaculture et améliorer la cohabitation avec les riverains.**

- Maintenir des zones de développement pour l'aquaculture.
- Modifier les pratiques culturelles pour améliorer les relations avec les riverains (bruit, déchets coquilliers).

# PECHE RECREATIVE

---

## 1. *Éléments de débat et de discussion*

---

### **Réglementation**

Marcel JACQUOT (Manche Nature) déplore les modes de circulation (quad ; tracteur) choisi par certains pêcheurs récréatifs pour se rendre sur les zones de pêche. Il souligne la récurrence des phénomènes de marée verte sur l'Ouest Cotentin et s'inquiète de la dégradation de la qualité de l'eau.

Jean LEPIGOUCHET (CEC) explique que la circulation sur l'estran avec des véhicules à moteur est autorisée dans le département de la Manche depuis 2004. Il déplore toutefois certains abus (non respect de la réglementation, transport payant). Ces comportements individuels nuisent à la communauté de pêcheurs à pied. Par ailleurs, il réclame davantage de cohérence réglementaire pour la pêche à pied. A l'échelle du golfe normand breton, il suggère un travail d'harmonisation interdépartementale concernant les réglementations locales. Au niveau national, il souhaiterait une révision de l'arrêté national réglementant la pêche de loisir ; notamment l'article 3 du 11 juillet 1986. Ces points ont été évoqués dans le cadre des dans le cadre du Grenelle de la mer et plus particulièrement lors du comité opérationnel pêche à pied.

Matthieu REUNAVOT (DDTM/DML 35) convient de l'intérêt d'une recherche d'harmonisation réglementaire autant que possible. Il souligne toutefois la variabilité de l'état des gisements selon les zones et des spécificités locales.

### **Connaissance des activités**

Alain COUDRAY (CLPM Saint Brieuc) rappelle que le CLPM de Saint Brieuc est acteur de la gestion des ressources de coquillages pêchés sur l'estran par les pêcheurs professionnels. Il évoque le travail de l'IFREMER et rappelle que les règles définies par les structures professionnelles s'appliquent aux pêcheurs de loisir.

Patrick LE MAO (IFREMER Dinard) précise que l'IFREMER a fourni le protocole mais que c'est l'équipe de la réserve naturelle de Saint Brieuc, en partenariat avec le comité des pêches, qui réalise le travail d'évaluation des stocks.

Jean-Luc PRIGENT (ARS 22) rappelle les travaux conduits dans les années 1995 en Côte d'Armor dans une perspective de schéma de mise en valeur de la mer ; des repérages aériens pour compter les pêcheurs à pieds et les zones de pêche à pied ont été réalisés puis réactualisés en 2000. Les données sont disponibles.

Isabelle RAUSS (conservatoire du littoral) confirme l'existence de données rassemblées sur d'autres sites (Chausey par exemple avec l'observatoire mis en place en partenariat avec l'IUEM). Il serait nécessaire d'une part de rassembler les informations disponibles pour avoir une vision globale à l'échelle du golfe normand breton et d'autre part étudier la faisabilité d'un observatoire à plus large échelle.

Jeremy ALAIN (Vivarmor) explique que les associations VIVAMOR et Iodde ont été missionnées par le conservatoire du littoral et l'Agence des aires marines protégées pour participer à l'élaboration d'un programme national concernant la pêche à pied. Il est prévu d'identifier des sites et des acteurs qui pourraient s'impliquer dans ce programme. Plusieurs actions (communication /information/évaluation de stocks/....) pourraient être engagées. Il rappelle que la majorité des pêcheurs méconnaissent la réglementation en vigueur. Il estime qu'un parc naturel marin pourrait avoir un rôle pour l'identification des structures et la coordination de projet. Il confirme le besoin de travailler en relation étroite avec les scientifiques pour le suivi des ressources et le besoin d'une articulation entre les travaux/programmes conduits à l'échelle nationale / locale.

Daniel LEFEVRE (CRPM Basse Normandie) rappelle que les pêcheurs professionnels sont tout à fait disposés à dialoguer avec les pêcheurs récréatifs. Il insiste néanmoins sur la finalité économique de l'activité des premiers. Conscient que beaucoup de pêcheurs récréatifs sont des touristes, il souhaiterait néanmoins que les pêcheurs résidents soient fédérés à une échelle suffisamment représentative.

Jean LEPIGOUCHET (CEC) estime que les pêcheurs à pied de loisir résidents sont relativement bien organisés mais ne parviennent pas à fédérer les pêcheurs non riverains. Il s'interroge sur le meilleur moyen de canaliser cette fréquentation alors qu'il a déjà participé à de nombreuses opérations de sensibilisation. Il estime qu'un parc naturel marin pourrait avoir un rôle pour faciliter la transmission de la connaissance, l'harmonisation des réglementations entre départements et mutualiser les moyens d'intervention. Il suggère la création d'une maison de la pêche. Constatant l'intérêt croissant pour la pêche à pied et la difficulté de gérer les conséquences d'une sur-fréquentation, il ne souhaiterait pas faire de la pêche à pied un produit d'appel touristique. M. Pierre LEBAS soutient ce positionnement.

Christiane GUERVILLY (Maire Erquy) estime au contraire que la pêche à pied fait partie de l'accueil touristique sur le littoral du golfe normand breton au même titre que d'autres activités. Il ne lui paraît pas possible d'interdire aux comités du tourisme d'en faire la promotion. Certes, l'évolution de la demande en termes de loisirs posent certains problèmes (exemple du développement de la plaisance, des bateaux sur remorque, des problèmes de sur-fréquentation des cales de mise à l'eau). Elle préconise de trouver ensemble des solutions de gestion.

M. DUTEIL (SAUTRAPEC) soutient cette position. Il estime que la pêche à pied peut participer au développement de l'économie locale. Il propose des panneaux d'information amovibles à l'attention des touristes.

Patrick LE MAO (IFREMER) suggère une information complémentaire sur les problématiques sanitaires. Il évoque une probable recrudescence des hépatites suite à la consommation de coquillages pêchés sur l'estran.

M. JAN (association estran et rivages) souhaite un suivi sanitaire des zones fréquentées par les pêcheurs à pied.

Ronan Le Né (CLPM Saint Malo) explique, qu'en l'absence de suivi sanitaire, les gisements peuvent être fermés.

## 2. Les points importants ressortant des débats

- Maintenir voire renforcer le dialogue existant entre pêcheurs récréatifs et pêcheurs professionnels
- La connaissance de l'état des stocks exploités, de l'impact des pratiques et le suivi sanitaire doivent être développés.
- La sensibilisation acteurs et notamment les touristes extérieurs au littoral concernant la réglementation et les bonnes pratiques de pêche doit être une priorité. A cet effet, la recherche de synergie entre projets/campagnes d'information est à rechercher.

## 3. Les enjeux identifiés pour la pêche dans le golfe normand breton

*Ces propositions de formulations des enjeux de la pêche récréatives ont été présentées en réunion sans être discutées dans le détail (cf détails dans la fiche pêche à pied et la fiche pêche embarquée et du bord). Il conviendra d'affiner ces formulations par la suite.*

### **Gérer collectivement les conséquences du développement des activités de pêche récréatives**

- Un atout touristique à mieux appréhender économiquement et socialement
- Proposer des aménagements portuaires et des services portuaires adaptés aux besoins.
- Assurer la sécurité des personnes (informations/conseil/moyens de surveillance et d'intervention)

### **Disposer d'un environnement sain et de ressources à exploiter en quantité suffisante pour assurer le maintien de l'activité de loisir**

- Maintenir le bon état de la qualité de l'eau
- Mieux connaître pour mieux gérer et maintenir un bon état les stocks exploités
- Limiter les impacts de la pêche récréative sur l'environnement (directs et indirects)
- Disposer de moyens pour la gestion et l'information sur le terrain

### **Accéder aux zones de pêche tout en cohabitant avec les autres acteurs**

- Fédérer les acteurs de la pêche récréative (Favoriser la connaissance mutuelle entre usagers, Créer/utiliser les espaces de concertation)
- Gestion concertée des interactions (définir des règles de bon usage, harmonisation des pratiques dans l'espace)
- Optimisation de l'espace (embossage, port à sec, parking, développement du locatif)

-∞-

La réunion s'est conclue à 17h30 après un rappel des prochaines étapes de la démarche de concertation et notamment de la réunion d'un groupe de travail transversal à la fin du mois de juin et la deuxième réunion de l'instance de suivi de la concertation en octobre 2011.